

MAIRIE DE
L'ORBRIE

21, rue du Docteur Audé
85200 L'ORBRIE
Tél. 02 51 69 06 72



Conseil municipal du 30 juin 2015

Membres en exercice	15
Membres présents	14
Pouvoir	1
Votants	14+1 pouvoir

Le 30 juin 2015, à 20 heures 30, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 23 juin 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

Présents : Annie BARADEAU, Vincent BOISSON, Nicolas CELLIER, Jean-Luc GILLIER, Claude GRATEAU, Brigitte GRIMAUD, Jean Charles GUIADEUR (*arrivé au point n°3*), Sylvie GUIBERT, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Isabelle MINAUD, Pascal PIERRE, Lydie ROBUCHON, Nathalie TALON.

Excusé : Roger DUBOIS.

Secrétaire de séance : Lydie ROBUCHON.

Roger DUBOIS a donné pouvoir à Nicolas CELLIER.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 7 mai 2015, le Conseil municipal :

- conformément à la délibération du 17 avril 2014, **est informé** de la vente du lot section C numéro 1229 dans le lotissement « la résidence du Clos », 11 rue des Noyers ;
- **décide** de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble bâti situé 28 rue de la Chaume, section C numéros 976, 939 (moitié indivise) et 978 (moitié indivise), d'une contenance de 3446 m², appartenant à M. et Mme Alain Métais ;
- **accepte** la cession à l'euro symbolique, au profit de la Commune, de la parcelle de terrain cadastrée section C numéro 1259, d'une contenance de 24 m², appartenant à M. et Mme Minaud, afin de régulariser un alignement de fait rue de la Chaume ; **décide** de confier la rédaction de l'acte à l'office notarial de Fontenay-le-Comte ; **dit** que les frais d'acte sont à la charge de la Commune ; **autorise** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire ;
- **autorise** Madame le Maire à conclure une convention avec l'association Graine de Nature de Vouvant pour animer un atelier pédagogique d'éveil à la flore sur les temps d'activités périscolaires du 01/09 au 06/10/2015 et du 23/02 au 29/03/2016 ; **autorise** Madame le Maire à signer ladite convention ; **autorise** Madame le Maire à signer le devis pour un montant total de 698.44 euros TTC ; l'atelier sera gratuit pour les familles ;
- **maintient** les tarifs de restauration scolaire pour la quatrième année consécutive : élèves 3,10 € - repas du personnel 6,00 € - occasionnels 3,70 € ;
- **accepte** de recruter un agent dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi sur des missions d'animation ; **autorise** Madame le Maire à signer le contrat sur la base d'un temps de travail de 20 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2015 ;
- concernant la répartition du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2015, à l'issue du vote à bulletin secret, **opte** pour la répartition de droit commun et **accepte** l'octroi du montant notifié par les services de l'Etat ;
- **adopte** le compte d'affermage 2014 du service d'assainissement présenté par la SAUR.

QUESTIONS DIVERSES

Restructuration de l'école du Parc

La Commission d'Appel d'Offres du 12 juin 2015 a déclaré les lots 1, 2, 3 et 4 infructueux et a décidé de relancer un avis d'appel public à concurrence en procédure adaptée pour ces lots.

La date limite de réception des nouvelles offres est fixée au vendredi 17 juillet 2015 à 12 heures.

Jury criminel 2016

Après tirage au sort sur la liste électorale 2015, six électeurs(trices) sont désignés pour figurer sur la liste préparatoire à la liste du jury criminel 2016.

Plan local d'urbanisme

Une réunion publique d'information aura lieu le mardi 7 juillet à 20 heures à la salle polyvalente.

Programme de cette réunion :

- Informations sur le document de Plan Local d'Urbanisme
- Présentation des enjeux et des évolutions à venir sur le territoire
- Débats et discussions

Union Nationale des Combattants – Tarif méchoui

Compte tenu de la modification de la dénomination de l'association qui intègre le rattachement de la section de L'Orbrie à celle de Fontenay-le-Comte, la gratuité de la salle est accordée pour une manifestation par an comme les autres associations communales.

A L'Orbrie, le 3 juillet 2015

Le Maire,

Noëlla LUCAS

